

BONUS ÉCOLOGIQUE PL

JUSQU'À 50 000€

Le bonus écologique est une aide s'adressant aux professionnels et particuliers souhaitant remplacer leur véhicule(s) lourd(s) par un véhicule moins polluant, sous forme d'acquisition, de LLD ou LOA.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

1. Le véhicule doit être électrique ou hydrogène.
2. Être acheté ou loué pour une durée d'au moins 2 ans.
3. Être un véhicule neuf.
4. Être immatriculé en France.
5. Ne pas être vendu dans les six mois suivant sa première immatriculation ni avant d'avoir parcouru au moins 40 000 kilomètres.



MONTANTS DES BONUS

CONDITIONS DEVANT ÊTRE RESPECTÉES	Date de facturation (cas d'une acquisition)	
	Date de versement du premier loyer (cas d'une location)	
	Date ≥ 21/01/2021	
CATÉGORIE DE VÉHICULES	N2* OU N3*	M2* OU M3*
MONTANT DE L'AIDE	Personnes physiques ou morales	
	50 000 €	30 000 €

*N2 : Véhicule de Transport de Marchandises dont le poids maximal est supérieur à 3,5T et inférieur ou égal à 12T.

*N3 : Véhicule de Transport de marchandises dont le poids maximal est supérieur à 12T.

*M2 : Véhicules de transport de personnes dont la capacité excède 8 places assises hors conducteur, dont le poids est inférieur ou égal à 5T.

*M3 : Véhicules de transport de personnes dont la capacité excède 8 places assises hors conducteur, dont le poids est poids supérieur à 5T.

IMPORTANT

En cas d'acquisition, la demande de l'aide doit être formulée **au plus tard dans les 6 mois suivant la date de facturation du véhicule.**

En cas de location, la demande de l'aide doit être formulée **au plus tard dans les 6 mois suivant la date de versement du 1er loyer.**

COMMENT BÉNÉFICIER DU BONUS ÉCOLOGIQUE ?

1. Votre concessionnaire avance le bonus

- Il retire le montant du prix de vente du véhicule.
- Le montant doit être identifié sur la facture sur une ligne spécifique.
- Il se fait ensuite rembourser par l'ASP (Agence de service de paiement).



2. Vous faites une demande personnelle auprès de l'ASP avec les documents ci-dessous :

- Le certificat d'immatriculation du véhicule acquis ou loué à votre nom.
- Le certificat d'immatriculation du véhicule ancien mis au rebut (si vous en déclarez un).
- Un Relevé d'Identité Bancaire.
- Votre avis d'imposition portant sur l'année précédant l'acquisition/location de votre véhicule (en tant que personne physique et si vous déclarez un véhicule ancien mis au rebut).